

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 89 (1992)
Heft: 6

Rubrik: Communiqués

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNIQUÉS

Directives relatives au contrôle du miel 1992

Cher collègue contrôleur,

Dans le but d'obtenir plus rapidement les labels de qualité et de terminer le contrôle dans un meilleur délai, je vous demande, pour 1992, d'adresser directement les échantillons destinés au contrôle analytique «SAR». La durée de l'analyse devrait suffire au jury de section pour effectuer son travail et intervenir en cas de problème auprès du contrôle «SAR».

Début du contrôle: dès l'extraction de la première récolte, qui ne sera pas effectuée trop tôt, condition **sine qua non** pour obtenir un miel de faible teneur en eau et d'une qualité irréprochable (objectif 1992: max. 18,5%).

En 1992, les échantillons sont à adresser aux personnes chargées du contrôle analytique «SAR», à savoir:

Fédération vaudoise: M^{me} Suzanne Aebi, chemin des Corbillettes 40a, 1218 Grand-Saconnex, tél. 022/798 76 24.

Fédération fribourgeoise: M. Jean-Louis Héritier, route de la Dixence 75, 1950 Sion, tél. 027/31 33 23.

Fédération genevoise, Fédération du Jura, Fédération du Jura bernois, Fédération neuchâteloise et Fédération valaisanne: M^{me} Christiane Limat, route du Château-d'Affry 22, 1762 Givisiez, tél. 037/26 55 47.

Matériel: voir bulletin de commande annexé, s.v.p.

Etiquettes: nouveau label au prix unitaire de 12 centimes. Etiquette bidon au prix unitaire de 1 franc, y compris participation à l'autofinancement du contrôle.

Bulletin de contrôle individuel: original (blanc) au contrôle «SAR»; copie (chamois) au contrôleur section; copie (rose) à l'apiculteur.

Feuille de récapitulation: original et première copie au contrôle «SAR»; deuxième copie au contrôleur section.

La feuille de contrôle et de décompte des paiements sera établie par le contrôle «SAR». L'original sera transmis au caissier «SAR»; une copie vous sera adressée, sur la base de laquelle vous effectuez votre versement.

D'ores et déjà, je vous remercie de votre collaboration et vous souhaite une belle saison apicole.

*Office du contrôle du miel «SAR»
François Cottet*

Nouveau membre du comité SAR



M. Fernand Bovy, membre de la section de Nyon, président et inspecteur de district, présenté par la Fédération vaudoise d'apiculture, a été élu à l'unanimité pour remplacer M. Boo, démissionnaire; il reprend provisoirement son dicastère. C'est un mouch'ti chevronné et bien connu de tous.

Le comité

Stations de fécondation valaisannes

Bonatchiesse

La station sera ouverte le 20 juin. Réservee uniquement aux ME. Arrivée des ruchettes le mercredi et le samedi. Se conformer au règlement des stations et aviser le responsable.

F. M.

Tovassière

La station sera probablement ouverte pour le 1^{er} juin. Cette station est ouverte à tous les éleveurs. Elle sera équipée de colonies à mâles de la lignée 01 × P. Accès à la station le mercredi et le samedi; des dérogations peuvent être demandées occasionnellement.

Se conformer au règlement des stations, aux directives du ME de la section. Aviser le responsable.

Le responsable : Ed. Berthoud

Cours d'élevage

Des cours d'élevage seront donnés durant la saison pour ceux qui désirent se mettre à la sélection. Ces cours sont réservés uniquement aux débutants avec des groupes de 4 à 5 personnes.

Se renseigner au tél. 025/77 14 15.

Le ME, Ed. B.

Société d'apiculture de Cossonay et environs

Contrôle du miel

Nous prions les apiculteurs de la section qui veulent le contrôle de leur récolte de s'adresser au plus vite aux préposés dont le domicile est le plus proche.

Marcel Aguet, Echandens, tél. 021/701 10 78; Gaston Mühlmann, Bussigny, tél. 021/701 21 66; Daniel Rochat, La Sarraz, tél. 021/866 76 53.

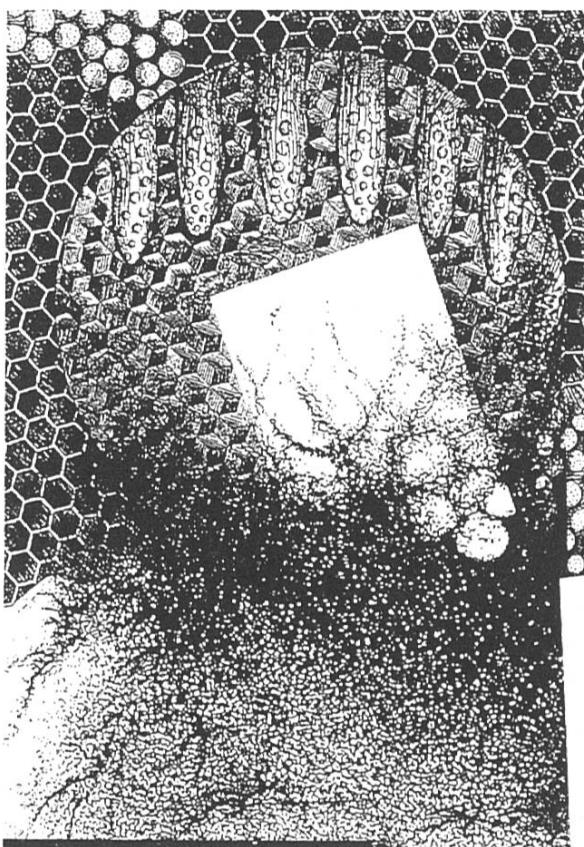
Merci d'avance.

Le comité

Fondation du Musée paysan et artisanal

La ruche et ses mystères

Le Musée paysan et artisanal de La Chaux-de-Fonds a mis sur pied une exposition d'apiculture intitulée **La ruche et ses mystères**.



Dans la mesure où le musée possède de nombreux objets touchant à l'apiculture et où le sujet n'a pas été souvent traité, cette exposition est l'occasion de montrer une activité abondamment pratiquée par les paysans, très documentée et surtout fascinante.

Aidés par la section des Montagnes neuchâteloises de la Société d'apiculture, nous avons pu compléter les objets à présenter et réunir une abondante documentation. La société met à la disposition du

musée une ruche de démonstration en verre pour les «curieux». En outre, la Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds est en train de faire restaurer les vestiges d'un film sur l'apiculture datant de 1930. Lorsqu'il sera prêt, ce dernier sera diffusé sur vidéo dans le cadre de l'exposition. Son apparition sera l'objet d'une animation particulière.

Cette exposition a été inaugurée le 2 mai et durera jusqu'en février 1993. Elle est ouverte tous les jours, de 14 h à 17 h (vendredi excepté), de mai à octobre, et les mercredi, samedi et dimanche, de 14 h à 17 h, de novembre à avril. Des animations viendront ponctuer la présentation et vous seront annoncées au fur et à mesure.

*Christine Müller,
conservatrice du Musée paysan
et artisanal*

Inspectorat cantonal des ruchers, La Chaux-de-Fonds

A tous les apiculteurs du canton de Neuchâtel

Commande de produits contre la varroase

Comme l'année dernière, notre canton met à disposition des apiculteurs la gamme complète des produits homologués.

Afin de diminuer le risque de résistance des varroas, il est recommandé de changer

de produits chaque année. Pour 1992, nous conseillons de traiter avec les **lanières Bayvarol** (4 lanières par ruche).

Il est cependant encore possible de traiter avec le produit de votre choix, à choisir dans la gamme suivante :

- Folbex VA (combustion de bandes pour traiter les essaims);
- Périzin-Apitol (goutte-à-goutte);
- Apistan-Bayvarol (lanières à suspendre);
- buvards imbibés d'acide formique.

En cas d'hésitation, les inspecteurs sont à disposition pour tout renseignement ou conseil.

*L'inspecteur cantonal des ruchers,
P. Paratte*

Société d'apiculture du Pays-d'Enhaut

Avis arrivé tardivement

Le comité a le plaisir de porter à votre connaissance ses 75 ans d'activité.

Dans le but de marquer cet anniversaire, nous serions heureux de rencontrer tous les amis, proches et lointains, lors de la manifestation qui se déroulera le 6 juin 1992 à Rossinière.

Dans l'attente de ce jour, nous vous serions reconnaissants de vous inscrire, par téléphone, auprès de M^{me} Rosette Yersin, au 029/4 82 57, pour la fin du mois.

Le comité

Attention, très important! Modification des dates de réception

Je vous rappelle ci-après les dates limites pour la réception de vos convocations, communiqués et petites annonces:

► Numéro 7	pour juillet	5 juin	◀
Numéro 8	pour août	1^{er} juillet	
Numéro 9	pour septembre	7 août	
Numéro 10	pour octobre	4 septembre	
Numéro 11/12	pour novembre	9 octobre	